

Grimaud, le 10 novembre 2005

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ASLPG du 24 septembre 2005, tenue en présence de Monsieur le Conseiller général SPADA, Monsieur le Maire de Grimaud BENEDETTO, et de plusieurs conseillers municipaux de Grimaud et d'autres communes voisines.

Ordre du jour

1- Rapport moral et financier.

2- Résumé des actions entreprises et situation des projets en cours. Débat sur les conséquences de la loi sur la décentralisation et des récentes prises de position du Conseil Général.

3- Renouvellement des membres du conseil d'administration chargés de l'élection des membres du bureau.

Les candidatures au conseil d'administration devront parvenir par écrit au siège de l'association pour le 19 septembre 2005 dernier délai.

4- Questions diverses

Le président présente rapidement le rapport financier et le rapport moral puis propose à l'assemblée le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'association.

Neuf candidatures ont été enregistrées et sont ainsi soumises au vote. Les membres du conseil d'administration sont élus à l'unanimité des membres présents (cf liste ci-infra).

Le rapport financier fait apparaître une situation financière saine avec une trésorerie de 8.000 € Cette situation financière favorable ne doit pas cependant occulter les besoins futurs compte tenu des nombreuses actions entreprises et à entreprendre. **Le recrutement de nouveau adhérents et l'encaissement des cotisations restent plus que jamais d'actualité**

Extraits du rapport moral:

Alors que depuis des années les services de l'Etat préconisent de désenclaver le Golfe de St Tropez par la création d'une nouvelle route au travers des collines et de la plaine de Grimaud, les Elus locaux, par la voie du Président du Conseil Général du Var ont pris une position rationnelle, réaliste et respectueuse de l'environnement.

Les positions préconisées par l'ADLPG depuis sa création ont trouvé l'agrément des responsables du Conseil Général du Var en charge de la voirie. Le département préfère aménager l'existant plutôt que de créer des voies nouvelles de circulation (communiqué de presse du Conseil Général publié dans Var Matin le lundi 29 août 2005). Il choisit ainsi la solution la plus rationnelle, la plus économique et la plus respectueuse de l'environnement.

Nous espérons, pour les années prochaines, le choix d'un aménagement de l'existant qui seul aura l'adhésion du plus grand nombre avec la concertation des organismes compétents et associations représentatives.

Les actions entreprises par l'ADLPG depuis sa création ont démontré la force et la justesse de nos positions. Les nombreux contacts, réunions publiques, démarches auprès des élus et campagnes d'information ont permis de rapprocher les divers points de vue. Notre association est de plus en plus un acteur incontournable pour la définition des projets d'aménagement.

Le président et le bureau posent alors aux élus présents trois questions, et invite l'assemblée à s'exprimer ensuite sur ces points:

1- Quelle est la nature de la position du Conseil Général? S'agit -il d'une délibération ou d'une prise de position du président du CG?

2- Le Conseil Général, dorénavant responsable de l'ensemble des routes du Golfe à compter du 1^{er} janvier 2006, entend-il privilégier certains axes ou décide t-il d'aborder l'ensemble du réseau existant desservant le Golfe de Saint Tropez?

3- Les emplacements réservés pour le projet de "voie rapide Fréjus-La Foux" sont-ils encore d'actualité? Ces emplacements seront-ils prochainement déclassés?

Monsieur SPADA, Conseiller général du canton de St Tropez, représentant également Monsieur ROLLAND, conseiller général du canton de Grimaud, s'exprime sur ces trois points.

Le réaménagement **de l'ensemble du réseau existant** permettra seul de fluidifier le trafic et d'éviter la construction coûteuse de nouvelles routes au travers des collines des Maures et de la plaine de Grimaud, notamment en aménageant la D 558 par la Garde Freinet, la D44 et D 244 par Plan de la Tour, la Mort du Luc, la N 98 La môle et bien évidemment le carrefour de la Foux., qualifié de "nœud de vipères".

Monsieur SPADA précise que la position exprimée par le président du Conseil Général est celle de l'ensemble des conseillers généraux et qu'une délibération formelle n'est pas envisagée.

Enfin, il affirme que les emplacements initialement réservés sont devenus caducs et que l'Etat tôt ou tard déclassera ces emplacements.

Monsieur le Maire de Grimaud confirme ces positions tout en étant plus nuancé sur la volonté de l'Etat de déclasser les emplacements réservés, car la procédure est complexe.

Un débat s'instaure alors sur ce point et plusieurs membres de l'ADLPG ainsi que des conseillers municipaux, notamment J M ZABERN, considèrent qu'une délibération du conseil municipal de Grimaud pèserait utilement en faveur du déclassement.

Monsieur BENEDETTO insiste sur les projets de réaménagement de l'axe Ste Maxime-La Foux., sa volonté de reconquête de la frange littorale et sur l'aménagement de parkings pour l'accès aux navettes maritimes. Il précise également que le barreau de liaison initialement prévu au débouché de la RD 244 sur la RN 98 à St Pons les Mures sera reconsidéré pour résoudre en même temps le problème du raccordement de la D14 avec la RN 98, par un giratoire à St Pons.

Certains expriment leur crainte de voir créer un axe important Ste Maxime -St Pons les Mures passant par Le Plan de la Tour. Il est rappelé que c'est bien l'ensemble du réseau existant qui fera l'objet de nouvelles études et de concertation large.

Le bureau de l'ADLPG remercie vivement pour leur confiance constante tous les nombreux membres et sympathisants qui ont œuvré dans notre sens.

Les tenants de la construction de nouvelles routes en cette période de hausse très forte et sûrement durable du prix des carburants n'ont pas compris que le "tout bitume, tout béton" était dépassé et que la place de la voiture dans les déplacements se modifie donnant une place significative aux modes de transport alternatifs (transports en commun, transports maritimes, pistes cyclables).

L'ensemble des participants se réjouit bien sûr des prises de position très consensuelles de tous les élus, mais souhaite rester vigilant sur l'évolution des dossiers sensibles que représentent ces aménagements. L'assemblée souhaite que la concertation et la transparence soient toujours respectées lors de l'étude de ces dossiers.

Forte de plusieurs centaines d'adhérents et sympathisants, l'ADLPG entend faire valoir la pertinence de ses objectifs, à savoir l'amélioration de tout le réseau existant, le réaménagement du rond point de La Foux, et une meilleure signalétique de l'ensemble des accès au Golfe de St Tropez, le tout dans le respect de la loi Littoral.

Le projet de SCOT soumis à concertation doit être modifié, car il maintient le tracé d'une nouvelle route au travers du massif des Maures et de la plaine de Grimaud, de Ste Maxime à Font-Mourier (Cogolin).

L'ADLPG insiste pour que les budgets affectés à l'étude d'une voie nouvelle soient immédiatement transférés pour l'étude et la réalisation des aménagements décrits ci-dessus, regrettant les fortes dépenses inutiles et coûteuses pour un projet qui s'inscrivait dès le départ en violation de la loi littoral, ce que certains élus avaient, en son temps, déjà souligné...

La séance est close à 20h

Suite au renouvellement des membres du conseil d'administration qui se sont réunis le 1^{er} novembre 2005, le bureau de l'ADLPG est ainsi composé :

Président : Monsieur Denis Nabères

Vice-présidents: Messieurs Jean Claude Bourcet, Jean Camille Junca, Yves Lequin

Trésorier : Monsieur Robert Cavallo

Autres membres du Conseil d'administration: Messieurs Gérard Cervero, Michel Delmas, Christian Guerrard et Roger Steigelmann.

Le Président